

France Nature Environnement Midi Pyrénées  
Maison de l'Environnement  
14 rue Tivoli  
**31068 Toulouse cedex 7**

Toulouse, le 1<sup>er</sup> février 2012

Madame la directrice,

A l'occasion de l'enquête publique menée dans le cadre de l'instruction du dossier pour la création d'un centre de regroupement et de transfert de déchets dangereux à Laffitte Vigordane, notre société s'est engagée à constituer une Commission Locale d'Information (CLI) pour informer les acteurs locaux, du fonctionnement du centre.

Nous avons réaffirmé notre volonté de créer cette commission dans un courrier adressé au préfet.

Cette commission ne revêt, pour ce type d'installation classée, aucun caractère obligatoire, légal ou réglementaire. Il s'agit d'un choix délibéré et volontaire de notre part, qui s'inscrit pleinement dans le principe de concertation qui entoure ce projet.

Cette commission réunira des représentants des collectivités territoriales, des représentants d'associations locales et régionales, des représentants de l'état et la direction d'EOVAL.

Le futur centre est en cours de construction, mais comme nous l'avons évoqué lors de la réunion de présentation à l'ORDIMIP, nous souhaitons constituer la CLI dès à présent afin de pouvoir organiser une 1<sup>ère</sup> réunion lors de la phase de construction.

Dans ce cadre, EOVAL propose à votre association de participer à cette commission, de bénéficier ainsi des informations relatives au fonctionnement de l'installation, et de contribuer activement aux échanges qui s'en suivront nécessairement.

Si votre association souhaite participer à la CLI, nous vous remercions de nommer un représentant titulaire, afin qu'il puisse participer aux réunions annuelles, ainsi qu'un membre suppléant qui le remplacera en cas d'absence. Nous attirons votre attention sur l'obligation de désigner nommément ces deux personnes, afin que ces représentants soient permanents dans un souci de développement cohérent, suivi et constructif des travaux.

Le bulletin d'inscription ci-joint vous permettra de nous transmettre les informations nécessaires

La 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le **vendredi 9 mars 2012 à 16 h** sur le chantier d'EOVAL.

Lors de cette réunion, nous vous présenterons la charte relative à l'information et au dialogue. Cette charte indiquera les objectifs et les modalités de fonctionnement de la CLI et précisera sa composition. Nous vous proposerons de valider ensemble cette charte qui définira ainsi le cadre de fonctionnement de la CLI.

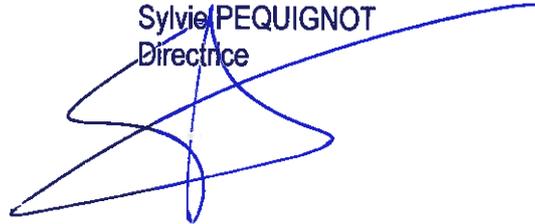
Puis nous visiterons le chantier et nous vous présenterons entre autre, la mise en œuvre du dispositif d'étanchéité sous les bâtiments.

Nous avons prévu le démarrage de la CLI à 16 h afin de bénéficier d'un éclairage naturel suffisant pour la visite. Nous espérons que cet horaire pourra vous convenir.

Nous vous remercions de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint, au plus tard le vendredi 2 mars.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie PEQUIGNOT  
Directrice



**BULLETIN INSCRIPTION**  
**Commission Locale d'Information (CLI) - Centre EOVAL Lafitte Vigordane**

**COLLEGE ASSOCIATION**

France Nature Environnement Midi Pyrénées  
Maison de l'Environnement  
14 rue Tivoli  
31068 Toulouse cedex 7  
Téléphone :

Mail :

	NOM	PRENOM	FONCTION
Représentant titulaire			
Représentant suppléant			

Fait à ..... le .....

NOM

SIGNATURE

A retourner par fax : 05 61 57 28 22  
ou par mail : [spequignot@sarpindustries.fr](mailto:spequignot@sarpindustries.fr)  
ou par courrier : EOVAL 2 chemin des Daturas 31200Toulouse